NOUS MAIRE

DE LA

VILLE DE LILLE,

DÉPARTEMENT DU NORD,

Vu notre arrêté du 4 de ce mois qui institue des Inspecteurs sanitaires dans les divers quartiers de la ville ;

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS CE QUI SUIT :

ART. 1.er M. Delmotte est nommé Inspecteur du quartier ci-après indiqué :

Rue des fossés neufs, N.os impairs et nos Rosalie

ART. 2. Il surveillera l'exécution de toutes les mesures de police sanitaire prescrites par l'Administration municipale. Il signalera au Commissaire de police de son arrondissement toutes les contraventions qui doivent donner lieu à des procès-verbaux.

Il fera connaître directement à l'Administration municipale toutes les causes d'insalubrité qu'il remarquera soit sur la voie publique, soit dans l'intérieur des habitations.

ART. 3. Il recevra ultérieurement de l'Administration des instruction plus étendues.

ART. 4. Une expédition du présent arrêté sera adressée à M. Delmotte pour lui servir de Commission.

Fait à l'Hôtel de la Mairie, à Lille, le 8 avril 1832.

Signé, D. LETHIERRY.

Pour expédition conforme :

LE MAIRE DE LILLE,

D. Lethierry

DÉPARTEMENT DU NORD

MAIRIE DE LILLE

DE LA

NOUS MAIRE

VU notre arrêté du 4 de ce mois qui institue des inspecteurs des quais dans la ville ;

NOMMONS ARRÊTE ET ARRÊTONS CE QUI SUIT :

ART. 1.er Il sera établi quatre inspecteurs des quais dans la ville, qui seront chargés de faire exécuter les règlements et ordonnances de police concernant la navigation, le chargement et le déchargement des bateaux, et de dresser procès-verbaux des contraventions.

Il sera constaté directement à l'Administration municipale par les inspecteurs, ci-après nommés, toutes les contraventions qui pourront être commises à ces règlements et ordonnances.

ART. 2. Il sera établi un bureau de l'Administration municipale. Il signalera au Préfet de son arrondissement toutes les contraventions qui pourront être commises à ces règlements et ordonnances.

ART. 3. Une expédition du présent arrêté sera adressée au Préfet de l'Hôtel de la Mairie, à Lille, le 8 avril 1825.

Signé, D. LEFEBVRE

Pour expédition conforme :

LE MAIRE DE LI

Lille, le 8 avril 1832.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous adresser une expédition de l'arrêté que je viens de prendre pour vous nommer inspecteur sanitaire d'un quartier de la ville.

L'Administration compte en cette circonstance sur vos sentimens philantropiques et sur votre dévouement aux intérêts de la communauté.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée,
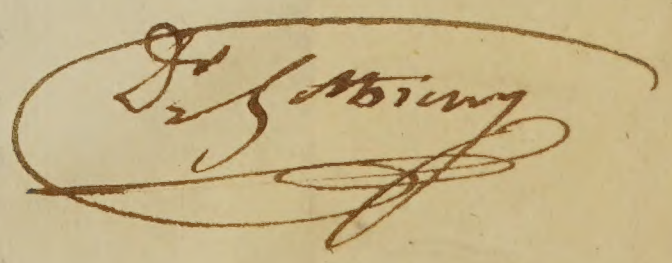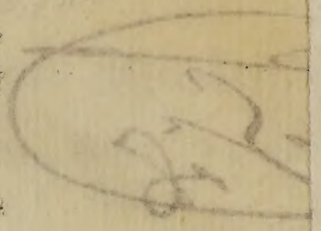
LE MAIRE DE LILLE,